



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-2-33

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE DE GOUDOURVILLE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

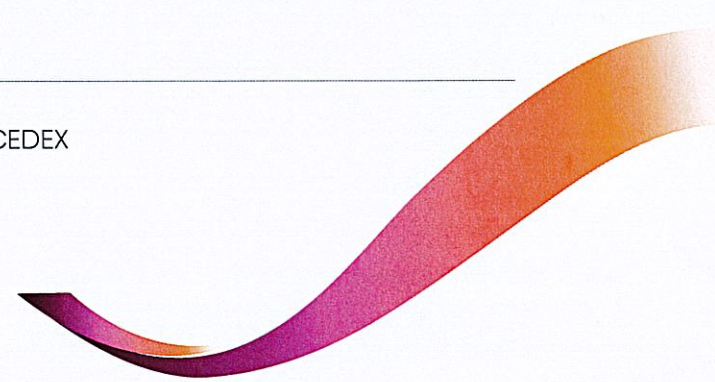
Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2024BC1-1-2-33

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE DE GOUDOURVILLE

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la commande publique.

Elle concerne les travaux de réaménagement et rénovation thermique de l'école de Goudourville, dont la date de remise des offres était fixée au 26 février 2024 à 12h00.

- Le marché est décomposé en 8 lots, à savoir :
- lot 1 : Gros oeuvre
 - lot 2 : Menuiserie
 - lot 3 : Cloisons / Faux plafond / Isolation
 - lot 4 : Carrelage / Faïence
 - lot 5 : Revêtement des sols PVC
 - lot 6 : Peinture
 - lot 7 : Electricité
 - lot 8 : Plomberie / Chauffage / Ventilation

La Commission des Plis s'est tenue le 28 mars 2024 pour le jugement des offres.

LOT 1 : GROS OEUVRE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ETC SARL	82200 MOISSAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2-Valeur technique appréciée selon les moyens humains, moyens matériels et la méthodologie sur la base du mémoire technique	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat ETC SARL présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. Suite à la visite du Bureau de Contrôle, le plancher bois a été supprimé et remplacé par un plancher ourdis béton ce qui explique la différence entre le montant de l'estimation et de l'offre de ETC SARL. L'offre reste cependant cohérente et tout à fait à même répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 180 000,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	ETC SARL	240 000,00 €

LOT 2 : MENUISERIE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ORALU SAS	32700 LECTOURE
SARL BSA	82200 MOISSAC
SARL ALU CRÉATION	82200 MOISSAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique appréciée selon les moyens humains, moyens matériels et sur la méthodologie basée sur le mémoire technique	20.0 %
3-Performances techniques des matériaux (Uw, Sw, Ug)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL BSA est la mieux-disante et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 168 000,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	SARL BSA	156 247,00 €
2	ORALU SAS	164 491,00 €
3	SARL ALU CRÉATION	177 520,00 €

LOT 3 : CLOISONS / FAUX PLAFOND / ISOLATION

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SOGYPSE	82400 VALENCE D'AGEN
DESCOULS Jean-Jacques	82110 CAZES MONDENARD
SARL RC 82	82200 MOISSAC
ENTREPRISE MORETTI	47000 AGEN
SARL LACAZE	82000 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique appréciée selon les moyens humains, moyens matériels et sur la méthodologie basée sur le mémoire technique	20.0 %
3-Performances techniques des matériaux (résistivité de l'isolant)	30,0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL RC 82 est la mieux-disante et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 152 000,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	SARL RC 82	120 650,00 €
2	DESCOULS Jean-Jacques	135 634,50 €
3	SOGYPSE	133 232,50 €
4	ENTREPRISE MORETTI	183 371,79 €
5	SARL MOMMAYOU	135 314,50 €

LOT 4 : CARRELAGE / FAÏENCE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL LACAZE	82000 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2-Valeur technique appréciée selon les moyens humains, moyens matériels et la méthodologie sur la base du mémoire technique	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL LACAZE est proposée. Celle-ci est bien-disante et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 40 000,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	SARL LACAZE	27 284,80 €

LOT 5 : REVÊTEMENT DES SOLS PVC

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ENTREPRISE YOANN DUPIN	47000 AGEN
ROUDI SOL FRANÇAIS	31240 L'UNION
SARL LACAZE	82000 MONTAUBAN
SASU DUTREY MIDI DECO	47000 AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique appréciée selon les moyens humains, moyens matériels et sur la méthodologie basée sur le mémoire technique	20.0 %
3-Performances techniques des matériaux (épaisseur du sol, coefficient d'abrasion, couche d'usure, glissance)	30,0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL LACAZE est la mieux-disante et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 30 000,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	SARL LACAZE	30 457,00 €
2	ROUDIE SOL FRANÇAIS	31 998,45 €
3	ENTREPRISE YOANN DUPIN	34 021,60 €
4	SASU DUTREY MIDI DECO	45 162,84 €

LOT 6 : PEINTURE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ACTI RENOV	82000 MONTAUBAN
SARL BAYLET BERNARD	47240 LAFOX
DALIAS PEINTURE SARL	82360 LAMAGISTERE
SARL PINTO	82200 MOISSAC
SASU DUTREY MIDI DECO	47000 AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2-Valeur technique appréciée selon les moyens humains, moyens matériels et la méthodologie sur la base du mémoire technique	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat ACTIV RENOV est la mieux-disante et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 45 000,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	ACTI RENOV	29 260,10 €
2	DALIAS PEINTURE SARL	32 209,00 €
3	SARL PINTO	36 037,14 €
4	SASU DUTREY MIDI DECO	44 809,66 €
5	SARL BAYLET BERNARD	47 130,40 €

LOT 7 : ÉLECTRICITÉ

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS SECURELEC 82	82340 DONZAC
FURLAN ELECTRICITE	82400 VALENCE D'AGEN
ABRIL DIEGO ELECTRICITE	82340 DONZAC
EI JP FAUCHE	82400 VALENCE D'AGEN
PEFOURQUE ELECTRICITE	82000 MONTAUBAN
SARL FERRIERES THERMELEC	82200 MOISSAC
SPIE BUILDING SOLUTIONS	31029 TOULOUSE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique appréciée selon les moyens humains, moyens matériels et sur la méthodologie basée sur le mémoire technique	20.0 %
3-Performances techniques des matériaux (rendements des éclairages)	30,0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat FURLAN ELECTRICITE est la mieux-disante et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 80 000,00 € HT

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	FURLAN ELECTRICITE	72 822,00 €
2	EI JP FAUCHE	79 988,85 €
3	SARL FERRIERES THERMELEC	82 561,03 €
4	PEFOURQUE ELECTRICITE	79 956,23 €
5	ABRIL DIEGO ELECTRICITE	78 399,00 €
6	SPIE BUILDING SOLUTIONS	94 028,55 €
7	SECURELEC 82	NON CONFORME (offre anormalement basse, inférieure de 30 % par rapport à la moyenne des autres offres et vente à perte)

LOT 8 : PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VENTILATION

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ELECTRIC'SERVICE	82400 GOUDOURVILLE
SARL FERRIERES THERMELEC	82200 MOISSAC
SARL CLR ENERGIE	82240 SEPTFONDS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique appréciée selon les moyens humains, moyens matériels et sur la méthodologie basée sur le mémoire technique	20.0 %
3-Performances techniques des matériaux (performance, rendement et coût de maintenance des productions de chauffage et de ventilation)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL FERRIERES THERMELEC est la mieux-disante et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 150 000,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	SARL FERRIERES THERMELEC	137 761,53 €
2	ELECTRIC'SERVICE	148 948,12 €
3	SARL CLR ENERGIE	161 325,82 €

Le Président propose :

- pour le lot 1, d'attribuer le marché au candidat ETC SARL pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 2, d'attribuer le marché au candidat SARL BSA pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 3, d'attribuer le marché au candidat SARL RC 82 pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 4, d'attribuer le marché au candidat SARL LACAZE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 5, d'attribuer le marché au candidat SARL LACAZE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 6, d'attribuer le marché au candidat ACTI RENOV pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 7, d'attribuer le marché au candidat FURLAN ELECTRICITE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 8, d'attribuer le marché au candidat SARL FERRIERES THERMELEC pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1, d'attribuer le marché au candidat ETC SARL pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 2, d'attribuer le marché au candidat SARL BSA pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 3, d'attribuer le marché au candidat SARL RC 82 pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 4, d'attribuer le marché au candidat SARL LACAZE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 5, d'attribuer le marché au candidat SARL LACAZE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 6, d'attribuer le marché au candidat ACTI RENOV pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 7, d'attribuer le marché au candidat FURLAN ELECTRICITE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 8, d'attribuer le marché au candidat SARL FERRIERES THERMELEC pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

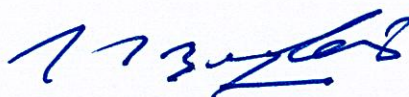
Le secrétaire de séance désigné
Le Maire d'Auvillar



Olivier RENAUD



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 29 AVR. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légales le 29 AVR. 2024